

QUESTION ECRITE

N° 28

Auteur : M. Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo

Objet : Bilan d'étape du traité de libre échange entre l'Europe et la République de Corée.

L'accord de libre échange entre l'Union européenne et la Corée est entré en vigueur le 1er juillet 2011.

Le gouvernement français, sous l'impulsion du Ministre du Redressement Productif, a transmis récemment à la Commission européenne une "demande de mise sous surveillance des importations de véhicules en provenance de Corée du sud" constatant le déséquilibre des échanges dans le secteur automobile entre la France et la Corée.

Qu'en est-il des autres secteurs d'échanges ? Connaissent-ils un même déséquilibre ?

ORIGINE DE LA REPONSE : Ministère du Commerce extérieur

Réponse

Le 1er juillet 2012 a marqué le premier anniversaire de l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange (ALE) avec la Corée du Sud. C'est le premier accord commercial de nouvelle génération que l'Union européenne a conclu et mis en œuvre. Sur 12 mois, la France bénéficie d'un excédent de 500 millions d'euros. Ce solde positif de la France se retrouve dans bon nombre de secteurs, de l'agroalimentaire, à l'habillement, aux produits chimiques, pharmaceutiques et métallurgiques.

On note plus particulièrement une augmentation des exportations françaises de 11% dans les secteurs dont les droits de douane coréens ont été supprimés, du fait de la mise en œuvre de l'ALE. La hausse est de 1,5% pour les produits dont les droits de douane n'ont été que partiellement réduits. Enfin, les produits dont les droits de douane sont restés inchangés ont vu leurs exportations diminuées de 14% sur un an (hors aéronautique qui répond à des logiques différentes).

Les importations françaises d'automobiles en provenance de Corée ont progressé de 24 % sur les dix premiers mois de mise en œuvre de l'accord : 9.500 voitures particulières supplémentaires, soit 2% du marché français. Du point de vue de l'ensemble du marché européen, la comparaison des flux constatés par la Commission Européenne entre le 1er bimestre 2011 (janvier-février) et le premier bimestre 2012 met en évidence une hausse de plus de 50% (de 42.144 à 62.706)/.